

### Le secret est-il un obstacle à la recherche sur le renseignement?

Bulinge, Franck

Veröffentlichungsversion / Published Version

Zeitschriftenartikel / journal article

#### Empfohlene Zitierung / Suggested Citation:

Bulinge, F. (2013). Le secret est-il un obstacle à la recherche sur le renseignement? *ESSACHESS - Journal for Communication Studies*, 6(2), 113-125. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-382103>

#### Nutzungsbedingungen:

Dieser Text wird unter einer CC BY-NC Lizenz (Namensnennung-Nicht-kommerziell) zur Verfügung gestellt. Nähere Auskünfte zu den CC-Lizenzen finden Sie hier: <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/deed.de>

#### Terms of use:

This document is made available under a CC BY-NC Licence (Attribution-NonCommercial). For more information see: <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0>

## Le secret est-il un obstacle à la recherche sur le renseignement?

Franck BULINGE

Professeur en Management de l'Information et de la Communication,  
I3M, Institut supérieur du commerce de Paris,

FRANCE

Franck.bulinge@sfr.fr

**Résumé :** L'objectif de cet article est de mettre en lumière les enjeux, défis et contraintes de la recherche sur le renseignement au regard de la notion d'espace cryptique, entendu comme un « *espace de communication du secret à l'intérieur duquel l'individu se trouve déchargé des obligations et des contraintes de protection du secret* » (Bulinge, 2002). Notre objectif est de mettre en lumière les deux voies d'accès à la recherche en sciences humaines et sociales ayant le renseignement d'Etat pour objet. Nous montrerons notamment que les multiples dimensions du renseignement peuvent être abordées par les chercheurs sans préjudice des contraintes liées à la préservation du secret. Autrement dit, que le secret lié à la notion de renseignement d'Etat n'est pas une barrière à la recherche universitaire.

**Mots-clés :** renseignement, secret, recherche en sciences humaines et sociales

\*\*\*

*Is secrecy a barrier for intelligence studies?*

**Abstract:** This article aims to highlight the issues, challenges and constraints of intelligence studies considering the notion of *cryptic space*, understood as a "*secret space of communication within which the individual is exempt from the requirements and constraints of secrecy*" (Bulinge, 2002). This article aims to highlight two ways for social research in the field of intelligence. In particular, we will show that the multiple dimensions of information can be addressed by researchers without prejudice to the constraints related to the preservation of

secrecy. In other words, secrecy as a part of intelligence is not a barrier for intelligence studies.

**Keywords:** intelligence studies, secrecy, research in humanities and social sciences

\*\*\*

### Introduction

Le renseignement, dont la pratique remonte à la plus haute antiquité, reste paradoxalement un « mystère connu de tous ». Confiné dans l'espace hermétique du secret d'État, il est par nature difficilement accessible aux universitaires, et reste, particulièrement en France, un territoire inexploré (Chopin et *al.*, 2011). L'appel d'offre du ministère de la Défense, en novembre 2010, intitulé « fondements épistémologiques du renseignement et de l'intelligence économique »<sup>1</sup>, confirme l'absence de réflexion académique dans ce domaine tout en soulignant la nécessité de faire émerger une « science du renseignement » basée sur les travaux universitaires.

Ainsi se pose la question de l'opportunité de la recherche en SHS sur le renseignement. Défi a priori improbable s'agissant d'un système régi par des règles de confidentialité très strictes. A première vue, la principale difficulté réside dans l'impossibilité d'observer un système de renseignement de l'intérieur. Toutefois, cela ne constitue pas un obstacle insurmontable, comme nous le montrerons dans cet article.

Notre objectif est de mettre en lumière les deux voies d'accès à la recherche en sciences humaines et sociales ayant le renseignement d'Etat pour objet. Nous montrerons notamment que les multiples dimensions du renseignement peuvent être abordées par les chercheurs sans préjudice des contraintes liées à la préservation du secret. Autrement dit, que le secret lié à la notion de renseignement d'Etat n'est pas une barrière à la recherche universitaire.

Partant des notions de secret et de transparence, nous présentons la notion d'espace cryptique qui caractérise l'environnement de travail des fonctionnaires des services de renseignement. Puis nous montrons que l'espace cryptique des services de renseignement s'inscrit dans un espace public où le libre accès à l'information exerce une pression toujours plus forte aux dépens des territoires du secret. Il s'ensuit une réduction de l'espace cryptique ainsi qu'une obligation pour les services de renseignement de s'adapter afin de mieux s'intégrer à la sphère sociale. L'abaissement des barrières du secret permet dès lors d'envisager une recherche

---

<sup>1</sup> Avis d'appel public à la concurrence n°10 352 du 30 novembre 2010, Direction du renseignement militaire.

ayant pour objet le renseignement, recherche pouvant être menée sans violer l'espace de secret indispensable à la préservation des activités des services.

Dans une première partie, nous aborderons la notion de secret et son rapport dialectique avec celle de transparence. Nous verrons que le secret fonde des territoires d'où émerge la notion d'espace cryptique qui est un espace spécifique de communication du secret. Dès lors, nous verrons qu'il est possible d'envisager une recherche ayant le renseignement pour objet en évitant les contraintes légales et culturelles liées au secret d'Etat contemporain.

## **1. Dialectique du secret et de la transparence**

### *1.1. Définition et origines du secret*

Huyghe (2001) définit le secret comme une information rendue délibérément inaccessible par son détenteur. L'essence du secret, suivant son étymologie, est d'être séparée, exclu, choisi, mis à part. A l'origine, le secret est le fruit de la rencontre entre l'homme et les mystères de la nature. Il renvoie à l'ésotérisme, aux mystères non révélés, à la connaissance cachée, supra rationnelle et transcendante. Atteindre la connaissance ésotérique, c'est accéder à l'aspect caché des doctrines et des élites religieuses, autrement dit atteindre le cœur du pouvoir magique. L'initiation désigne ainsi primitivement les cérémonies d'admission à la connaissance des mystères. Destinée à ceux qui ont été jugés aptes à la recevoir, elle établit une frontière avec le monde « profane » et le monde « sacré ». Pour Alleau (2001), le secret initiatique ne peut être connu ni compris par la raison : il doit être éprouvé, réalisé et vécu surrationnellement par l'intermédiaire des rites et des symboles tout autant que par les efforts personnels de l'initié. Il fonde l'adhésion des initiés à une communauté à part, la société secrète, ou société de « mystère ». Ainsi pour Forcade (2008), « Naturellement, l'étude du secret ouvre à une compréhension des relations du pouvoir au mystère, de la souveraineté au sacré. »

### *1.2. Secret vs transparence*

Pour Dewerpe (1994), le secret est inscrit en profondeur dans les sensibilités et les pratiques sociales contemporaines. Mais il y a un corrélat au secret, celui de la curiosité qui s'inscrit au plus profond de la nature humaine (Bonello, 1998). De fait, pour Baron (1996), information et secret sont nécessaires à la vie en société. Catala (1997) introduit quant à lui l'idée que l'espace du secret trouverait sa légitimité dans l'opposition nécessaire à un idéal de transparence, de part et d'autre de l'information. Cette dialectique prend même la forme d'un antagonisme à travers lequel l'espace du secret tend à se rétrécir, victime d'une tendance générale au décloisonnement et à la transparence, alors même que la société de l'information en fixe les limites (notamment en ce qui concerne la vie privée). De fait, pour Bonello (1998), « *la transparence est le déni de l'intime* » (p.114), elle « *veut à l'infini une*

*possession qui n'est jamais rassasiée* » (p. 119). Finalement, la préservation du secret, quelle que soit sa nature, apparaît paradoxalement comme un enjeu de liberté. Posant la question de savoir s'il nous faut vivre dans une maison de cristal, Catala répond que le secret s'y oppose, invoquant notamment la sûreté de l'Etat, la défense de nos armes, la protection des investissements et des inventions, la paix des familles, l'intimité des personnes et la liberté de conscience.

### 1.3. *Les territoires du secret : notion d'espace cryptique*

Inscrit dans un dispositif socialement déterminé et historiquement construit (Dewerpe, 1994), le secret est paradoxalement un lien et une rupture, en ce qu'il permet de communiquer sur tout, mais pas avec n'importe qui. Il apparaît à la fois comme un verrou et comme un mode de communication comprise au sens d'Albric (1999) comme l'ensemble des processus par lesquels s'effectuent les échanges d'informations et de significations entre des personnes dans une situation sociale donnée. L'habilitation à connaître les secrets du groupe consacre la communication par le partage d'une connaissance unique. Elle délimite un territoire aux frontières invisibles et crée des liens identitaires. Ainsi le secret scinde la communauté en deux groupes : ceux qui ont accès au secret et ceux qui en sont exclus. Cela suppose l'existence d'espaces physiques ou virtuels, à l'intérieur desquels le secret n'est plus un obstacle à la communication.

Les espaces clos du secret sont des sphères sociales à l'intérieur desquelles le secret est échangé librement. Par référence au lieu de l'initiation du secret, symbolisé par la crypte (du grec *Kruptos* : caché), l'« *espace cryptique* » désigne un espace protégé au sein duquel le secret évolue librement (Bulinge, 2002). C'est un environnement communicationnel à l'intérieur duquel l'individu se trouve déchargé des obligations et des contraintes de protection du secret.

### 1.4. *Cas des services de renseignement*

Si le secret fonde des territoires, pour Huygue (2001), il n'est pas de secret sans l'autre, repoussé et hostile. De fait, le secret est à l'origine de relations antagoniques et conflictuelles : la conquête et la défense de ces territoires engendrent des interactions, au sens des multiples opérations de protection, dissimulations vs observation, révélation, pénétration des espaces cryptiques. Ces interactions constituent l'essence même de l'activité de renseignement qui cherche logiquement à protéger ses propres secrets.

Un service de renseignement est donc un service public non ouvert au public. En ce sens, il constitue un espace cryptique dont l'accès est régi par un dispositif légal et réglementaire impliquant une organisation spécifique (protection et défense physiques). Seules les personnes dûment habilitées peuvent accéder, sous condition du besoin d'en connaître, aux locaux et informations protégées.

Il existe ainsi un ensemble de textes visant à interdire l'accès<sup>2</sup>, la collecte ou la divulgation d'informations relatives aux services de renseignement, et plus généralement à la défense et à la sécurité nationale. Ainsi, l'article Article 413-10 et 413.11 du code pénal prévoient l'interdiction 1) de divulguer, donner accès à une personne non qualifiée, ou de porter à la connaissance du public ou d'une personne non qualifiée, des informations ayant un caractère de secret de la défense nationale, et 2) de s'assurer la possession, accéder à, ou prendre connaissance d'informations qui présentent le caractère d'un secret de la défense nationale et/ ou de les porter à la connaissance du public ou d'une personne non qualifiée (Warusfeld, 2000).

#### 1.5. *Le renseignement comme objet de recherche : une zone interdite ?*

On comprend dès lors la difficulté d'une recherche en sciences humaines et sociales (SHS) ayant pour objet les services de renseignement. C'est d'ailleurs ce qui explique en grande partie le fait que rares sont les chercheurs qui s'aventurent dans ce champ. De prime abord, le renseignement est donc un objet hermétique, une zone interdite. Situation a priori intenable pour Forcade (2008), pour qui « *par définition et par nécessité, il n'y a pas de territoire fermé à l'historien* ».

Il semble toutefois nécessaire de nuancer ce qui relève du tabou fondé sur une culture clandestine héritée des heures noires de l'Occupation et de la guerre froide, et ce qui relève d'une nécessité d'organiser la culture nationale voire de contribuer à l'amélioration du renseignement. Sur la question culturelle, la DGSE a par exemple ouvert ses archives à l'historien Sébastien Albertelli pour lui permettre d'écrire l'histoire des services secrets de la France libre (Albertelli, 2012). Cela montre l'importance que ce service « secret » attache à la connaissance publique de son passé. Car si les territoires du secret semblent bien délimités, ils n'échappent pas à la réalité des services de renseignement qui s'inscrivent dans la sphère sociale, avec des hommes et des femmes aux prises avec leurs propres secrets familiaux, médicaux ou politiques. Avec le temps et l'évolution de l'espace socioculturel liée au développement des technologies de l'information, l'espace cryptique recompose ses frontières, de sorte que le secret d'hier devient accessible à travers les archives, témoignages, révélations.

En outre, les services de renseignement ne peuvent ignorer et rester hermétiques aux progrès scientifiques et technologiques auxquels contribuent pour une grande part les universitaires. Ils sont cognitivement poreux par nature et s'imprègnent de l'air du temps.

---

<sup>2</sup> En France, c'est l'instruction générale interministérielle sur la protection du secret de la défense nationale n°1300/SGDN/PSE/SSD du 25 août 2003 qui fixe les modalités de classification et d'accès aux archives classifiées.

Les récentes affaires Wikileaks et Snowden montrent en outre que les frontières du secret d'Etat ne sont plus, à l'image des tombeaux d'Egypte, à l'abri d'une profanation. Du coup, la frontière entre espace cryptique et espace public n'est pas aussi stricte qu'on voudrait bien le laisser croire. Fuites, compromissions, témoignages, voire évidences criantes de l'actualité, ont souvent raison des stratégies de dissimulation qui constituent l'ossature politique du secret. Quand bien même le corps du secret se momifie dans les archives classifiées, son « âme » ne saurait être dissimulée tant elle apparaît comme un chaînon manquant qui saute aux yeux de l'historien, de l'expert ou du journaliste averti.

## 2. Le renseignement comme objet de recherche

Evoquer le renseignement comme objet de recherche suppose en premier lieu de le définir. D'une manière générale, le renseignement est une fonction étatique régaliennne dont les activités visent à préserver la sécurité des ressortissants et des intérêts vitaux d'une nation. Le spectre de ces activités est large, il comprend :

- la collecte et l'exploitation d'informations ouvertes (veille) ou secrètes (espionnage) au profit des autorités civiles et militaires ;
- l'activité de contre-ingérence nécessaire à la préservation des intérêts nationaux ;
- la « diplomatie parallèle » (relations politiques extérieures incompatibles avec le droit international ou les engagements officiels d'une nation) ;
- les opérations clandestines (subversion, sabotage, assassinat).

Le champ d'étude est vaste. Par ailleurs, le renseignement est à la fois une fonction et le résultat de cette fonction. L'étudier revient dès lors à se positionner au regard de la logique fonctionnelle (domaine essentiel des historiens et politistes), ou des processus intimes à travers lesquels s'organise la production et l'usage de connaissances stratégiques (champ des sciences appliquées telles que les sciences de l'information et de la communication, les sciences de gestion, la psychologie sociale). D'un côté, on considèrera les études *sur* le renseignement, et de l'autre, les recherches *appliquées au* renseignement.

### 2.1. Les sources de connaissance scientifique du renseignement

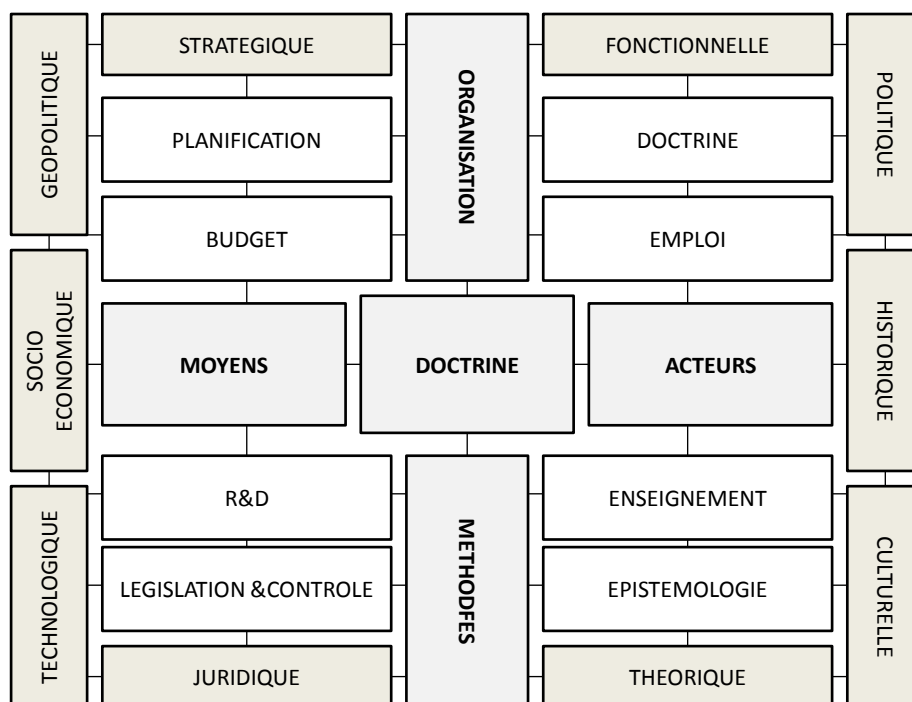
Les sources utiles pour la recherche *sur* et *pour* le renseignement sont paradoxalement multiples et montrent que l'inaccessibilité de cet objet est pour une large part une idée reçue :

- travaux de recherche, publications, ouvrages, témoignages, biographies ;
- documents pédagogiques officiels (manuels, doctrines) ;
- données extraites des médias au sens large et qui reflètent ou expriment les représentations sociales relatives au renseignement ;

– théories et modèles des sciences humaines et sociales (sociologie, anthropologie, histoire, politique, psychologie sociale et cognitive, information et communication, etc.).

## 2.2. Champs de recherche et positionnements épistémologiques

Pour Bulinge (2012), envisager le renseignement comme un objet de recherche en SHS suppose d'en considérer toutes les dimensions : théoriques, stratégiques, technologiques, politiques, socio-économiques, juridiques, géopolitiques, historiques et culturelles. Comme le montre la figure suivante, on distingue cinq axes ou champs de recherche possibles : doctrine, organisation, méthodes, moyens, acteurs, qui peuvent être étudiées séparément mais mieux encore, compte tenu de leur caractère systémique, dans une approche interdisciplinaire.



**Figure 1:** Les dimensions du renseignement (Bulinge, 2012)

Le positionnement épistémologique de la recherche peut être envisagé sous trois angles complémentaires. Le premier, de nature positiviste, procède d'une observation objective de l'objet afin d'en découvrir la structure et les mécanismes logiques. Le second, de nature interprétativiste, suggère d'observer l'objet en tant



que phénomène social afin d'en comprendre le sens et les motivations. Le troisième, de nature constructiviste, suggère d'élaborer et expérimenter des modèles susceptibles de transformer l'objet (amélioration, innovation).

### 2.3. *Les études sur le renseignement*

Ne pas étudier le renseignement revient à masquer une part de la mécanique politique à l'œuvre dans la construction du récit historique et sociologique d'une nation. A l'extrême, cela revient à nier le rôle voire l'existence des services secrets dans la société qu'ils sont censés protéger. Ainsi, pour Forcade (2008, p. 13), « *le pari est de placer l'histoire du renseignement dans le champ des relations internationales, de l'histoire politique, économique, afin de reconstruire une histoire de la décision politique, une histoire politique des pouvoirs publiques, une histoire administrative de l'Etat* ».

Toutefois, compte tenu justement du secret qui entoure cette activité, les études sur le renseignement relèvent d'une herméneutique cryptique selon l'expression de Dewerpe (1994). Il s'agit pour le chercheur de cerner les frontières du caché, du mensonge et de cette raison d'Etat dont on peut dire que paradoxalement, elle n'est pas toujours rationnelle à l'image de l'exercice du pouvoir politique. Le principal atout de cette recherche est qu'elle peut espérer se reposer sur des données identifiables principalement issues des archives et des témoignages, comme en attestent les travaux d'historiens (Dewerpe, 1994 ; Warusfeld, 2000 ; Forcade, 2008 ; Laurent, 2009). Sa principale faiblesse réside toutefois dans la désincarnation des événements dont les archives, sous réserve qu'elles existent et soient accessibles, ne relatent que ce qu'il est possible d'écrire, avec les mutilations que cela implique<sup>3</sup>. Néanmoins, si l'on fait l'hypothèse qu'une organisation est le fruit de son histoire, ces études permettent de comprendre en partie le fonctionnement actuel d'un système de renseignement.

#### Exemple : *Analyse du paradigme culturel du SDECE/DGSE*

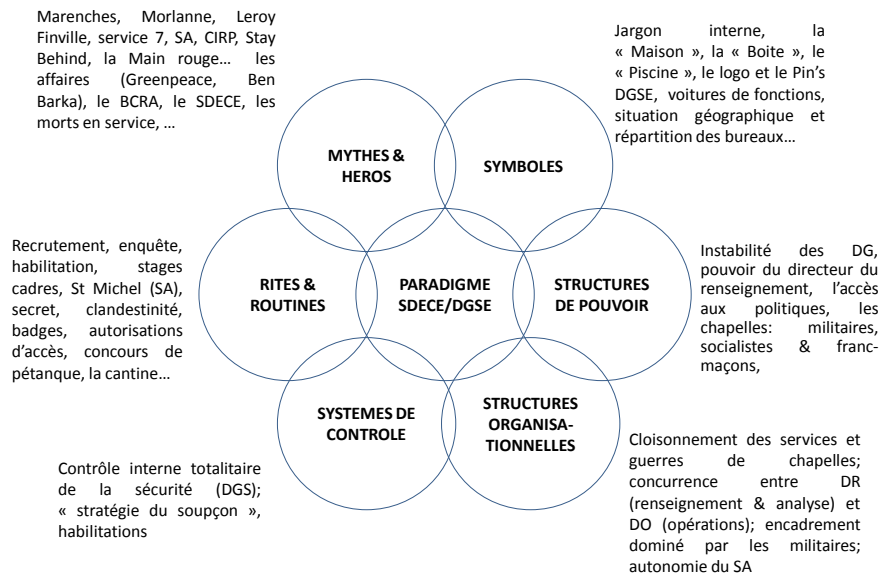
Dans cet exemple très synthétique, il s'agit de montrer qu'il est possible, grâce à l'étude de la littérature et au recours à des outils d'analyse développés par des chercheurs, de parvenir à une connaissance intime de la culture organisationnelle d'un service « secret ».

Gerry Johnson et al. (2005, p. 233) définissent la culture organisationnelle comme « *l'ensemble des croyances et des convictions partagées par les membres d'une organisation qui déterminent inconsciemment et implicitement la*

---

<sup>3</sup> Le délai de communication des archives publiques est fixé par les articles L.213-1 et L.213-2 du code du patrimoine, à 50 ans pour les archives relatives au secret de défense nationale ou dont la divulgation peut porter atteinte aux intérêts fondamentaux de l'Etat dans la conduite de la politique extérieure, à la sûreté de l'Etat, à la sécurité publique et à la protection de la vie privée.

*représentation que l'organisation se fait d'elle-même et de son environnement* ». Ils élaborent alors une matrice d'analyse du tissu culturel basé sur une analyse multicritères (rites et routines, symboles, mythes et héros, structures de pouvoir, etc.). L'exemple suivant, extrait de Bulinge (2012), dresse une synthèse du tissu culturel de la DGSE jusqu'en 1989. A partir des données extraites des ouvrages, témoignages, articles de presse, il est possible de mettre en évidence le paradigme organisationnel de ce service. Ainsi ce paradigme repose sur la domination d'une culture militaire non conventionnelle orientée vers l'action (les services spéciaux) aux dépens de la fonction renseignement-connaissance. Or, l'auteur note que « *la dominante militaire ne reflète pas la diversité des statuts des personnels mais traduit, au contraire, une volonté hégémonique propice aux guerres de chapelles. L'ancrage traditionnel et la résistance au changement visent la perpétuation d'un système fondé non sur son utilité politique réelle mais sur son autosuffisance. Le verrouillage des postes d'encadrement est symptomatique d'un système fermé qui tend à s'isoler. Cette tendance est d'autant plus forte qu'il existe une unité culturelle au niveau des mythes et des héros, ainsi que des routines et des symboles. Ces derniers agissent comme autant de repères d'une communauté politiquement malmenée.* » (Bulinge, 2012, p. 94)



Paradigme organisationnel : culture militaire orientée vers l'action clandestine

**Figure 2** : Analyse du tissu culturel de la DGSE jusqu'en 1989

#### 2.4. *Vers une recherche appliquée au renseignement*

Les services spéciaux ont longtemps entretenus leurs propres laboratoires de R&D, à l'image de « Q » dans l'univers de James Bond. Ils ont même été à l'origine de nombreuses inventions et développements technologiques. A l'inverse, une grande part des innovations théoriques, méthodologiques et techniques issues du monde scientifique peuvent venir enrichir une « science du renseignement » qui reste à construire<sup>4</sup>. C'est pourquoi, là encore, la frontière entre le renseignement et la société civile n'est pas aussi hermétique qu'on pourrait le croire.

A la différence des études sur le renseignement, la recherche appliquée au renseignement est un domaine sensible parce qu'elle touche aux principes, méthodes et outils qui sont ou seront mis en œuvre par les fonctionnaires des services. Cependant, tout chercheur peut être amené à produire des travaux susceptibles d'intéresser directement ou indirectement les services de renseignement. On pense notamment aux travaux sur la collecte, le traitement et l'analyse d'informations ouvertes. L'actualité récente montre également tout l'intérêt et les enjeux d'une recherche sur les usages, l'éthique, la responsabilité sociale, les limites d'un dispositif de renseignement.

##### Exemple : *l'analyse de renseignement*

Dans cet exemple, nous souhaitons montrer que les sciences humaines et sociales peuvent être particulièrement utiles à l'amélioration des méthodes de travail développées de manière empirique au sein des services de renseignement.

L'analyse de renseignement peut être considérée comme l'activité centrale des services de renseignement puisqu'elle consiste à transformer les données recueillies en une connaissance secrète destinée aux décideurs politiques et militaires. Nombre d'exemples montrent que les erreurs ou défauts d'analyse peuvent conduire aux pires échecs stratégiques (Handel, 2003 ; Kuhns, 2003 ; Ben Israël, 2004 ; Clark, 2007).

Dès lors, le chercheur en sciences sociales peut s'interroger sur la nature et de la connaissance produite par les analystes et/ou socialement construite au sein du système de renseignement et de décision. Il peut également interroger les usages informationnels qui en découlent ou non (transfert, partage, appropriation, exploitation stratégique). Il peut ainsi envisager autant une étude critique des méthodes existantes au regard de l'épistémologie, qu'un apport méthodologique issu des SHS. Il existe d'ores et déjà des travaux en ce sens, notamment ceux développés dans le cadre de l'intelligence informationnelle définie comme la « *capacité*

---

<sup>4</sup> Selon les termes de l'appel d'offre de la DRM en note n°1.

*individuelle et collective à comprendre et résoudre les problématiques d'acquisition de données et de transformation de l'information en connaissance opérationnelle, c'est-à-dire orientée vers la décision et l'action* » (Bulinge, Agostinelli, 2005 ; Bulinge, 2012, 2013). Mais ce sont principalement les chercheurs anglo-saxons qui ont produits des travaux de référence dans ce domaine, que ce soit à travers des approches ethno-anthropologiques sur les analystes (Johnston, 2005, Nolan, 2013), ou méthodologiques avec les travaux sur l'analyse structurée (Heuer, 1999, Clark, 2006, Heuer, Pherson, 2010, Miller Beebe, Pherson, 2013).

### **Conclusion**

Le secret n'est pas un obstacle à la recherche *sur* et *appliquée au* renseignement. Dépassant des barrières culturelles désuètes et bénéficiant du rétrécissement des territoires du secret d'Etat, le chercheur peut d'ores et déjà aller à la rencontre d'un objet qui ne demande qu'à être étudié. Le champ est vaste, riche et varié au point qu'il semble indispensable d'organiser la cohérence d'une recherche transdisciplinaire.

Certes, en France, la recherche appliquée au renseignement ne bénéficie pas encore de l'ouverture de la communauté du renseignement telle qu'on peut l'observer aux Etats-Unis. On peut même dire que la recherche dans ce domaine constitue encore un défi, une *terra incognita* où le chercheur prend le risque de s'isoler au risque de se perdre.

Toutefois, face au développement inexorable de la « société de l'information », on observe une évolution des mentalités qui permet d'envisager ce champ avec optimisme, comme l'on fait les Anglo-saxons depuis déjà cinquante ans.

L'enjeu est double, tant pour la communauté universitaire que pour celle du renseignement : la sécurité de la nation et le respect des libertés fondamentales des citoyens.

### **References**

- Albertellis, S. (2012). *Histoire des services secrets de la France libre : le bras armé du général de Gaulle*. Paris : Nouveau Monde.
- Albric, J.C. (1999). *Psychologie de la communication, théories et méthodes*. Paris : Armand Colin.
- Alleau, R. (2001). « Associations clandestines et sociétés de mystère ». *Encyclopaedia Universalis*, Dvd-rom version 7.
- Baron, G. (1996). *Intelligence économique, objectifs et politiques d'information*.

- Ben Israel, I. (2004). *Philosophie du renseignement, logique et morale de l'espionnage*. Paris : Editions de l'éclat.
- Bonello, Y.-H. (1998). *Le secret*. Paris : PUF, Que Sais-je ?.
- Bulinge, F. (2002). *Pour une culture de l'information dans les PMO : un modèle incrémental d'intelligence économique*. Thèse de doctorat, Université de Toulon, décembre 2002.
- Bulinge, F. (2012). *De l'espionnage au renseignement, la France à l'âge de l'information*. Paris : Vuibert.
- Bulinge, F. (2013). *Analyse d'information et construction de connaissance : une théorie de l'intelligence informationnelle appliquée au renseignement et à l'intelligence économique*. Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université de Poitiers, 5 juillet 2013.
- Catala, P. (1997). *Ethique et société, Les déontologies professionnelles à l'épreuve des techniques*. Paris : Armand Colin.
- Chopin, O., Irondelle, B., & Malissard, A. (2011). Etudier le renseignement en France, in *Renseignement et intelligence géographique. Hérodote, n°140, 1<sup>er</sup> trimestre 2011*.
- Clark, R.M. (2007). *Intelligence Analysis, a Target Centric Approach*. Washington DC: CQ Press.
- Dewerpe, A. (1994). *Espion : Une anthropologie historique du secret d'état contemporain*. Paris : Gallimard, Bibliothèque des histoires.
- Forcade, O. (2008). *La République secrète. Histoire des services spéciaux français de 1918 à 1919*. Paris : Editions Nouveau Monde
- George, R.Z., & Bruce, J.B. (2008). *Analyzing Intelligence, Origins, Obstacles, and Innovations*. Georgetown University Press.
- Handel, M.I. (2003). Intelligence and the Problem of Strategic Surprise. In *BETTS R.K. & MAHNKEN T.G. Paradoxes of Strategic Intelligence*. London: Frank Cass.
- Heuer, R.J. (1999). *Psychology of Intelligence Analysis, Center for Intelligence Studies*. Washington DC: Central Intelligence Agency
- Heuer, R.J., Pherson, R.H. (2010). *Structured Analytic Techniques for Intelligence Analysis*. Washington DC: CQ Press.
- Huyghe, F.B. (2001). *Pour une théorie du secret*. [www.strategic-road.com/intellig/infostrategie/pub/theorie\\_secret\\_txt.htm](http://www.strategic-road.com/intellig/infostrategie/pub/theorie_secret_txt.htm)

- Johnson, G., Scholes, K., Whittington, R., & Frery, F. (2005). *Stratégique, 7ème édition*. Pearson Education.
- Johnson, R. (2005). *Analytic Culture in the U.S. Intelligence Community*, Center for the Study of Intelligence. Washington, DC: Central Intelligence Agency.
- Kuhns, W.J. (2003). Intelligence failure: Forecasting and the Lessons of Epistemology. BETTS R.K. & MAHNKEN T.G. (2003). *Paradoxes of Strategic Intelligence*. London : Frank Cass.
- Laurent, S. (2009). *Politiques de l'ombre. Etat, renseignement et surveillance en France*. Paris: Fayard.
- Miller Beebe, S., & Pherson, R.H. (2013). *Cases in Intelligence Analysis, Structured Analytic Techniques in Action*. Washington DC: SAGE/CQ Press.
- Nolan, B.R. (2013). *Information sharing and collaboration in the United States Intelligence community: an ethnographic study of the National Counterterrorism Center*. Dissertation for the degree of Doctor of Philosophy in Sociology, University of Pennsylvania.
- Warusfeld, B. (2000). *Contre-espionnage et protection du secret. Histoire, droit et organisation de la sécurité nationale en France*. Lavauzelle : Panazol.

